



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 avril 2023

* * * * *

Présents : Mesdames AGASSE-VOYAU Armelle, AUBLANC Anne-Laure, MARAIS Corinne, AUGÉ Gisèle, LOPEZ Véronique, CORNELOUP Aurore, Messieurs HERNANDEZ Joël, LASO Gabriel, BOURGES Henri, BERTELLI Gilles, VACHER Michel, CADOSCH Michel, ROUCH Claude

Absents : GOMEZ Patrick (procuration à BOURGES Henri), JAILE Aurore (procuration à ROUCH Claude), HIEBER Valérie, THIVEYRAT Karine (procuration à HERNANDEZ Joël). BADENES Sophie (procuration à AUGÉ Gisèle), JEAN Patrice (procuration à MARAIS Corinne).

La séance du Conseil Municipal du 13 avril 2023 est ouverte à 19h30 par Monsieur le Maire.

Après avoir procédé à l'appel des présents, le quorum étant atteint, l'assemblée est invitée à délibérer.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner son secrétaire de séance.
Monsieur Michel VACHER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à adopter le procès-verbal de la séance du 09 mars 2023 : Vote => Unanimité

1°) : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 1 an et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC. Depuis le 1er janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en **parcours emplois compétences** (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Une convention tripartite commune, bénéficiaire et prescripteur (Pôle Emploi, Cap Emploi ou Mission Locale) doit être signée.

Ce dispositif, qui concerne les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 %, ce taux est majoré de 10% pour les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Par délibération du 19 octobre 2022, le conseil municipal avait autorisé la création d'un poste dans le cadre du dispositif PEC. L'agent recruté ayant donné entièrement satisfaction et la fin du contrat étant arrivé à échéance, il est proposé de signer un nouveau contrat.

- **Contenu du poste** : Entretien des espaces verts communaux et manutention du matériel « festivités »
- **Durée du contrat** : 12 mois du 03 avril 2023 au 02 avril 2024 inclus.
- **Durée hebdomadaire de travail** : 20 heures
- **Rémunération** : SMIC

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le prescripteur et le bénéficiaire et à signer le contrat de travail à durée déterminée.

VOTE : Unanimité

02°) : Vote du budget primitif 2023

M. le Maire présente à l'Assemblée les propositions du Budget M14 de l'exercice 2023, résultant des différents débats et réunions de travail.

Au total la section de Fonctionnement, d'une part, et la section d'Investissement, d'autre part, sont équilibrées sans avoir recours à une augmentation de la pression fiscale communale.

Le Budget M14 de l'exercice 2023 peut être résumé de la façon suivante :

Vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 503 232,48	1 903 076,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 600 156,48
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 503 232,48	2 503 232,48
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 403 565,48	4 775 628,01
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	87 110,41	28 274,73
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 313 226,85	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 803 902,74	4 803 902,74
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	7 307 135,22	7 307 135,22

Les Restes à Réaliser s'élèvent en Dépenses d'Investissement à 87.110,41 € en en recettes à 28.274,73 €.

Dépenses de Fonctionnement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	445 810,00	0,00	516 895,00	0,00	516 895,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	800 000,00	0,00	844 450,00	0,00	844 450,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	166 000,00	0,00	186 000,00	0,00	186 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 411 810,00	0,00	1 547 345,00	0,00	1 547 345,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	39 000,00	0,00	39 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		200,00	0,00	200,00
022	Dépenses imprévues	56 494,66		50 000,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 498 304,66	0,00	1 636 545,00	0,00	1 636 545,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	378 600,00		793 917,48	0,00	793 917,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	74 000,00		72 770,00	0,00	72 770,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		452 600,00		866 687,48	0,00	866 687,48
TOTAL		1 950 904,66	0,00	2 503 232,48	0,00	2 503 232,48

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 503 232,48
--	---------------------

Recettes de Fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	80 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	12 500,00	0,00	12 679,00	0,00	12 679,00
73	Impôts et taxes	968 918,00	0,00	1 282 715,00	0,00	1 282 715,00
74	Dotations et participations	451 039,00	0,00	518 682,00	0,00	518 682,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	0,00	19 000,00	0,00	19 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 516 457,00	0,00	1 863 076,00	0,00	1 863 076,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 521 457,00	0,00	1 868 076,00	0,00	1 868 076,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	35 000,00		35 000,00	0,00	35 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		35 000,00		35 000,00	0,00	35 000,00
TOTAL		1 556 457,00	0,00	1 903 076,00	0,00	1 903 076,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	600 156,48
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 503 232,48
--	---------------------

Dépenses d'Investissement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 867 213,14	87 110,41	4 268 565,48	0,00	4 355 675,89
	Total des dépenses d'équipement	3 872 213,14	87 110,41	4 273 565,48	0,00	4 360 675,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	72 700,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	72 700,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 944 913,14	87 110,41	4 363 565,48	0,00	4 450 675,89
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	35 000,00		35 000,00	0,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	5 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	40 000,00		40 000,00	0,00	40 000,00
	TOTAL	3 984 913,14	87 110,41	4 403 565,48	0,00	4 490 675,89

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	313 226,85
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 803 902,74
---	---------------------

Recetes d'Investissement :

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 323 645,00	28 274,73	1 314 926,00	0,00	1 343 200,73
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 117 000,00	0,00	2 150 000,00	0,00	2 150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 440 645,00	28 274,73	3 464 926,00	0,00	3 493 200,73
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	64 000,00	0,00	66 952,00	0,00	66 952,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	162 711,95	0,00	372 062,53	0,00	372 062,53
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	226 711,95	0,00	439 014,53	0,00	439 014,53
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 667 356,95	28 274,73	3 903 940,53	0,00	3 932 215,26
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	378 600,00		793 917,48	0,00	793 917,48
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	74 000,00		72 770,00	0,00	72 770,00
041	Opérations patrimoniales (4)	5 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	457 600,00		871 687,48	0,00	871 687,48
	TOTAL	4 124 956,95	28 274,73	4 775 628,01	0,00	4 803 902,74

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 803 902,74
---	---------------------

Ce budget tient compte bien évidemment des charges à caractères général, des subventions aux associations, des charges de personnel avec notamment des avancements d'échelon, de promotions internes sur l'exercice 2023, prévus par les statuts de la Fonction Publique Territoriale, mais aussi le recrutement d'agents contractuels, ou encore d'agents mis à disposition, pour faire face à un accroissement d'activité et en remplacement d'agents en arrêt maladie, dans le respect des dispositions en vigueur, ainsi que la rémunération des astreintes de week-end.

Concernant les subventions aux Associations, M. le Maire en précise le montant total, prévu à l'article 6574 du Budget 2023 qui s'élève à 30.000 €. Il précise que les subventions ne seront versées aux Associations concernées, qu'après réception en Mairie des budgets et bilans de chacune d'entre elles, et ce, conformément à l'Article L.1611-4 du CGCT.

Le virement à la section d'Investissement s'élève à 793.917,48 €.

M. le Maire propose à l'Assemblée de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'Investissement.

Vote => Unanimité

03°) Vote des taux d'imposition 2023

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales arrive à son terme en 2023, ce qui met fin au gel des taux communaux concernant la taxe d'habitation. Les collectivités retrouvent leur pouvoir de vote des taux de TH pour les résidences secondaires et autres meublés. Il s'agit donc de voter à nouveau le taux de taxe d'habitation dont le taux de référence est celui voté en 2019 qui est resté figé jusqu'en 2022.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée, que pour l'exercice 2023, la Commune est parvenue à équilibrer son budget, tant en fonctionnement qu'en investissement, en maintenant les taux communaux au même niveau que l'année précédente.

Ainsi, Les taux communaux proposés pour l'exercice 2023 sont les suivants :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 notifiées	Taux communaux	Produits attendus
Taxe d'habitation	187 363 €	18,14 %	33 988 €
Taxe foncière (bâti)	1 383 000 €	59,59 %	824 130 €
Taxe foncière (non bâti)	57 800 € €	71,62%	41 396 €
TOTAL			899 514 €

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition et donc d'entériner les taux communaux pour l'exercice 2023, dans les conditions énoncées ci-dessus, qui seront reportés sur l'état n°1259, de la façon suivante :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 notifiées	Taux communaux	Produits attendus
Taxe d'habitation	187 363 €	18,14 %	33 988 €
Taxe foncière (bâti)	1 383 000 €	59,59 %	824 130 €
Taxe foncière (non bâti)	57 800 € €	71,62%	41 396 €
TOTAL			899 514 €

Vote => Unanimité

04°) Subventions aux associations

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le Budget 2023 prévoit à l'article 6574 la somme de 30.000 €. Il rappelle que le tableau des subventions est annexé au Budget 2023, et en donne le détail :

Nom de l'Association	Subvention versée
Association des parents d'élèves	1.000 €
Comité des fêtes de Saint-Nazaire	5.500 €
Comité des Fêtes du Somail	600 €
Comité de lutte contre le cancer	200 €
Attitude	600 €
Football club Saint-Nazairois	3.600 €
ENER'GYM	750 €
Croix rouge Française	50 €
Pupilles enseignement public	50 €
Randonneurs Saint Nazairois	600 €
Association « de page en page »	1.000 €
Association sportive et culturelle	100 €
Chorale « pour le plaisir »	200 €
Basket Club Sud Minervois	1.500 €
Anciens combattants	200 €
Ange et l'Autisme	200 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	2.500 €
Union Bouliste	650 €
Amicale du personnel communal	300 €
ACCA Chasse	900 €
Jeux et patch du Somail	100 €
AFDAIM / ADAPEI 11	50 €
Médaillés militaires	80 €
CFA	150 €
LES LEZARTS "Festival vent de scènes"	1.100 €
MARCHE	2.000 €
CHAT'S VADROUILLES	300 €
LES JARDINS DE BERNARD	250 €
Les Tricotteuses de Tendres partages	150 €
Palette bleue	200 €
Provision	5 120 €
Montant total des subventions	30.000 €

Vote =>Unanimité

05°) Création d'une chambre funéraire-avis du Conseil Municipal

Nous avons reçu de la préfecture de l'Aude un dossier de demande de création d'une chambre funéraire sise 150 chemin de Rambaille présenté par monsieur Thierry MARTY de la SAS Pompes Funèbres MARTY Thierry.

Conformément aux dispositions de l'article R2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit émettre un avis sur cette demande.

Aujourd'hui, aucune chambre funéraire n'existe dans le canton de Ginestas et cette réalisation permettrait d'assurer un service de proximité aux familles endeuillées et de désengorger les chambres funéraires de Narbonne.

La Chambre funéraire « Du Cers », située sur la commune de Saint Nazaire d'Aude, au 150 Chemin de Rambaille, Cadastree sous le N° AX15, sera réalisé dans un Bâtiment existant, anciennement Atelier de Menuiserie, La superficie Totale de ce bâtiment est de 200 m² , Un Atelier / Garage véhicule sur l'arrière du bâtiment d'une superficie de 71 m² . Un espace de stockage de 45 m² .

La superficie de la chambre funéraire se divise comme suit :

1 PARTIE PUBLIQUE :

- Hall d'accueil : 24,5 m²
- WC PMR : 3,1 m²
- Magasin : 12,7 m²
- Dégagement : 14,4 m²
- Salon 1 : 13,56 m²
- Salon 2 : 17,98 m²
- Salon 3 : 23,7 m²

Les salons seront divisés en deux parties, une partie accueil et une partie Recueillement séparés par un Pare vue. Chaque salon sera privatif au libre accès des familles.

L'entrée des familles se fera Côté Nord par la Porte accès PMR équipé d'un clavier a code donné par la direction. De ce fait les familles ne seront pas soumises aux horaires d'ouvertures. Les salons disposent d'une Ventilation permettant le renouvellement d'air au moins égal a 1 Volume/ h.

Dans le hall d'accueil sera affiché le plan d'évacuation, un extincteur prévu.

2 PARTIE TECHNIQUE :

- Hall de réception des corps / Labo : 27 m²
- Sanitaires : 7,2 m²
- Dégagement : 20,4 m²
- Bureau : 10 m²

L'accueil et la sortie des défunts se feront par la Porte arrière, accès côté Sud réservé exclusivement aux Professionnels, Pompes funèbres, Thanatopracteurs. Sur la partie arrière du Bâtiment aucun vis à vis.

Dans le hall réception des corps, il y aura Une cellule réfrigéré 4 corps, 1 Chariot électromécanique, Une unité de lavage Inox commande au coude, une desserte Inox, une table de soins, plus tout accessoires conformément a la loi en vigueur. Un extracteur d'air permettant un renouvellement de 4 volumes /h minimum.

La chambre funéraire disposera de Cinq place de parking, dont une Réservé Handicapé.

Sur la partie arrière un Atelier, Garage, pour préparation des cercueils, un local de stockage.

La chambre funéraire sera ouverte au public du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 18 H.

Les familles pourront accéder en dehors des horaires d'ouverture à l'aide du code d'accès donné par le gestionnaire.

Les professionnels pourront accéder à la chambre funéraire à tout moment, à conditions express d'en informer le gestionnaire.

L'entrée situé à l'arrière du bâtiment réservé exclusivement aux professionnels sera munis d'un clavier à code.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur la question.

Vote => Unanimité

SEANCE LEVEE A